



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par Verein Sudwind Entwicklungspolitik, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.



Déclaration

Verein Sudwind Entwicklungspolitik, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif depuis 2009 et engagée dans les droits des travailleurs, les relations de commerce équitable et le développement mondial durable, se félicite de la discussion sur les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement pour les femmes et les filles à la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme.

En reconnaissant l'importance des efforts collectifs faits pour réduire la pauvreté et atteindre l'égalité des droits pour les femmes et les filles par la poursuite d'objectifs communs, nous avons vu que le programme des objectifs du millénaire pour le développement ont rencontré de sérieuses difficultés qui ne doivent pas se reproduire dans le cadre futur d'après-2015. Les organisations pour les droits des femmes dans le monde entier ont critiqué les objectifs du millénaire pour le développement pour les raisons principales suivantes :

- Parce qu'ils ne sont pas ancrés dans le cadre des droits de l'homme;
- Parce qu'il leur manque une perspective d'égalité entre les sexes;
- Parce qu'ils n'incluent pas la société civile;
- Parce qu'ils ne prennent pas en compte les inégalités mondiales et les relations de pouvoir.

Le manque de volonté politique de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté dans le monde telles que les relations inégales de pouvoir et la violence; la limitation de l'espace politique à cause de l'influence des compagnies transnationales; et les formes de discrimination systémiques/la marginalisation et l'exploitation de groupes de gens, en particulier des femmes, qui sont encore confrontées à de multiples formes de contrôle patriarcal de leur corps, de la reproduction et du travail, sont les raisons principales de la difficulté à progresser véritablement.

Les récentes crises financières et économiques, les programmes d'austérité, le réchauffement climatique et les différentes formes de destruction massive de l'environnement naturel (par exemple par les industries d'extraction et les saisies de terres) ont un impact négatif sur la vie et les moyens de subsistance des femmes, en particulier, dans le monde entier. Les politiques mondiales néolibérales détruisent la solidarité et les réseaux de sécurité au sein des sociétés. S'il l'on y ajoute les violations des droits de l'homme par différents acteurs, ils nourrissent des positions extrémistes dans le monde du nord et du sud, ce qui contribue en retour à un effet négatif sur les droits des femmes.

Le cadre d'après 2015 doit être ancré dans une approche basée sur les droits qui se concentre sur l'égalité entre les sexes et les droits et l'autonomisation des femmes et des filles. Nous nous référons à la déclaration (<http://viennaplus20.files.wordpress.com/2013/07/vienna-20-cso-declaration-final-post2.pdf>) adoptée en juin 2013 à la conférence des organisations de la société civile organisée en lien avec la réunion de haut niveau en Autriche pour commémorer la Conférence mondiale des droits de l'homme de 1993 et sa Déclaration de Vienne et son programme d'action. La déclaration mettait en avant certains des points nécessaires à l'avancement des droits des femmes, notamment :

- Prendre en compte les multiples formes de discrimination ainsi que les intersections entre capitalisme et patriarcat;
- Garantir aux femmes le droit de ne pas vivre dans la violence;
- Défendre le droit des femmes à l'égalité économique et sociale;
- S'attaquer aux causes profondes de la migration des femmes et protéger les droits des migrantes;
- Défendre le droit aux femmes à la santé et la liberté sexuelle et reproductive;
- Faire face à toutes les formes d'effets secondaires négatifs, en reconnaissant l'universalité des droits des femmes;
- Défendre l'accès des femmes à la justice.

Nous sommes convaincus qu'afin de parvenir à la justice entre les femmes et les hommes et au développement durable, le programme après-2015 doit être sensiblement différent des objectifs du millénaire pour le développement des manières suivantes :

a) Il doit poser un cadre complet basé sur les droits de l'homme. Les droits des femmes doivent être respectés, protégés et atteints. Les piliers clefs d'une approche basée sur les droits, comme la non-discrimination, la participation et l'autonomisation, et la responsabilité, doivent être mis en pratique dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de ce cadre;

b) Le cadre doit être universel, avec des responsabilités communes mais différenciées. Les pays industrialisés et les pays en transition ainsi que les pays en développement doivent être responsables de l'avancement des droits des femmes;

c) Le nouveau cadre doit être construit sur une perspective de développement durable prenant en compte l'égalité entre les sexes, y compris les problèmes liés aux droits des travailleurs, la paix, la sécurité (humaine) des femmes et la gouvernance;

d) Il faut s'attaquer aux inégalités. Les inégalités entre les sexes sont criantes partout dans le monde, se manifestant entre autres par une charge de travail des femmes non payé; la distribution des revenus; les schémas de richesse et de consommation; les possibilités de mobilité; et l'accès aux ressources, à l'eau potable, au logement et à la salubrité, aux droits et à la santé sexuels et reproductifs, à l'éducation, à la prise de décision et aux technologies;

e) Il faut des indicateurs spécifiques pour que les zones les plus riches du monde soient tenues responsables de la dégradation massive de l'environnement que leur (notre) mode de vie provoque. Il ne pourra pas y avoir de développement durable tant que les zones les plus riches du monde n'accepteront pas de se mettre d'accord sur une réduction mesurable de leur utilisation des ressources naturelles, y compris, mais pas limité, aux énergies non renouvelables;

f) Les sociétés transnationales et les organisations multilatérales doivent être incluses dans le cadre de responsabilité après 2015.

En conclusion, nous demandons l'inclusion dans le programme après-2015 de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles comme objectif unique et de haut niveau qui inclurait des objectifs s'attaquant aux causes profondes

des inégalités entre les sexes qui étaient absentes des objectifs du millénaire pour le développement, en se concentrant sur les violences à l'égard des femmes, et particulièrement les droits et la santé sexuels et reproductifs des femmes et des filles. Deuxièmement, l'égalité entre les sexes, les droits des femmes et des filles et leur autonomisation doivent être intégrés dans tous les futurs objectifs de développement, en assurant une attention spécifique à tous les secteurs et en recueillant des données en fonction du sexe et de l'âge, ainsi que des objectifs et des indicateurs liés au sexe.

Pour atteindre l'égalité des sexes et les droits et l'autonomisation des femmes et des filles après-2015, il est central qu'il y ait un ensemble d'objectifs et de buts précis qui soient mesurables dans le temps, qualitatifs, qui transforment les rapports entre hommes et femmes, avec des mécanismes solides de suivi et de responsabilité pour une bonne gouvernance dans tous les pays, et une représentation égale des femmes; des moyens clairement indiqués de mise en œuvre, ainsi que des budgets prenant en compte l'égalité entre les sexes (y compris les systèmes de revenus et de dépenses).
